1 CONCOURS NRHA FRANCE

1.1 Types de concours NRHA France

1.1.1

La NRHA France organise ou approuve :

Tous types de concours régionaux.

Les « Special Events ».

1.1.2

Dans chaque concours des classes NRHA US et FFE peuvent être proposées par l’organisateur.

1.2 Conditions d’approbations des concours par la NRHA France.

1.2.1

Le demandeur doit en faire la demande en complétant le Formulaire d’Approbation Concours (disponible sur www.nrha-france.com) et l’envoyer au bureau de la NRHA France, au moins 45 jours avant la date du concours. Le demandeur doit être à jour de sa carte de membre de la NRHA France.

1.2.2

Le demandeur s’engage à payer la facture due à la NRHA France pour l’approbation d’un concours : le montant de la facture sera calculé sur la base de 30€ par concours plus 2 € pour chaque départ dans les classes du Championnat NRHA France (chaque ligne des résultats).

1.2.3

Le demandeur doit s’engager à envoyer les résultats du concours au bureau de la NRHA France, au plus tard 10 jours après la fin de l’évènement.

1.2.4

Les résultats seront envoyés sur la boîte *nrhafrance@outlook.com* en format Excel (voir ficher type sur [www.nrha-france.com](http://www.nrha-france.com), une feuille pour chaque classe approuvée). Si l’outil Showmanager est utilisé, l’export des résultats en format Excel selon les modalités définies dans Showmanager sera accepté.

1.2.5

Aucun concours ne pourra être approuvé si ses dates de début ou de fin sont dans la période suivante : 15 jours avant la date de début et 7 jours avant la date de fin d’un Special Events NRHA France (Futurity, Derby et Finales du Championnat NRHA France) ou d’un concours européen (Euro Derby, Euro Futurity, Affiliate Championship...) organisé en France. Aucun concours ne pourra être approuvé s’il y a déjà un concours approuvé le week-end même, un week end avant ou un week end après dans la même région.

1.2.6

Dans toutes les épreuves ou l'engagement NRHA US + NRHA France (class in class) excède les 40€, un engagement pour la classe NRHA France seulement doit être proposé et ne doit pas excéder 25€.

1.2.7

Seuls les concours approuvés par la NRHA France seront pris en compte pour les classements Highpoint et pour les qualifications aux Finales du Championnat NRHA France.

1.3 Catégories de cavaliers participants aux concours NRHA France

1.3.1

Les catégories de cavaliers participant aux concours NRHA France sont celles décrites dans le rule book NRHA (soit Pro, Non Pro et Youth), plus les Novices.

1.3.2

Les conditions d’éligibilités des cavaliers aux classes NRHA France sont les mêmes que celles déterminés par la NRHA US pour les classes NRHA US.

1.3.3

Font exception les Novices : un cavalier peut prendre pour maximum 3 ans consécutifs (à partir de l’année de sa première adhésion) une carte Novice. Un cavalier n’est plus Novice s’il a gagné l’année précédente le Championnat National Novice, ou le Highpoint National Novice dans la classe Novice Riders et/ou Green Reiner Youth.

1.4 Classes des concours NRHA France

1.4.1

Les classes qui peuvent être approuvées dans un concours NRHA France sont toutes les classes prévues dans le rulebook de la NRHA, plus la classe Any Horse Any Rider, plus les classes pour les Novices : Greener As Grass, Green Reiner, Novice Riders, Green Reiner Youth, Short Stirrup.

1.4.2

Pour toutes les classes, excepté la Green As Grass, la Green Reiner, Novice Riders 2 mains, Green Reiner Youth, Short Stirrup et la Any Horse Any Rider, s’appliquent les règles, les conditions d’éligibilité et les conditions de participation du rulebook de la NRHA US.

1.4.3

Pour la classe Green As Grass s’appliquent les règles suivantes :

Peuvent participer tous les cavaliers Novice (carte Novice ou bien carte Youth ou Non Pro et pas plus de 3 ans d’ adhésion).

Le cavalier peut utiliser un mors de filet légal à deux mains, ou un mors de bride légal à une ou deux mains. Il doit finir le parcours comme il l’a commencé (une main ou deux mains) sous peine de sanction (score 0).

Le cavalier peut monter un cheval qui n’est pas à lui ni à sa famille. Pour cette classe s’appliquent les patterns A et B du rulebook NRHA. Le même cheval peut effectuer au maximum 3 passages (avec différents cavaliers).

1.4.4

Pour la classe Green Reiner s’appliquent les règles suivantes :

Peuvent participer tous les cavaliers Novices (carte Novice ou bien carte Youth ou Non Pro et pas plus de 3 ans d’adhésion).

Le cavalier peut utiliser un mors à filet légal à deux mains, ou un mors de bride légal à une ou deux mains. Le cavalier peut passer de, une à 2 mains (et vice versa), pendant le parcours.

Le cavalier peut monter un cheval qui n’est pas à lui ni à sa famille.

Pour tout le reste s’applique le rulebook de la NRHA (en particulier le changement de galop décomposé est permis)

1.4.5

Pour la classe Novice Riders 2 mains s’appliquent les règles suivantes :

Peuvent participer tous les cavaliers Novices (carte Novice ou carte Youth ou Non Pro et pas plus de 3 ans d’adhésion). Le cavalier doit utiliser **un mors de bride légal à 2 mains ou un mors de filet à 2 mains**. Le cavalier peut monter un cheval qui n’est pas à lui ni à sa famille. Un même cheval ne peut effectuer que 3 passages au maximum (avec différents cavaliers).

1.4.6

Pour la classe Green Reiner Youth s’appliquent les règles suivantes :

Peuvent participer tous les cavaliers Youth (pour la définition de cavalier Youth voir le rulebook NRHA) et Novice (carte Novice ou bien carte Youth ou Non Pro et pas plus de 3 ans d’adhésion). **Le cavalier doit utiliser un mors de bride légal à 1 ou 2 mains ou un mors de filet à 2 mains.** Le cavalier peut passer de, une à 2 mains (et vice versa), pendant le parcours.

Le cavalier peut monter un cheval qui n’est pas à lui ni à sa famille. Un même cheval ne peut effectuer que 3 passages au maximum (avec différents cavaliers).

1.4.7

Pour la classe Short Stirrup s’appliquent les règles suivantes :

Peuvent participer tous les cavaliers qui sont au même temps Youth 10& Under (pour la définition de cavalier Youth voir le rulebook NRHA) et Novice (carte Novice ou bien carte Youth ou Non Pro et pas plus de 3 ans d’adhésion) Le cavalier peut utiliser un mors de filet légal à deux mains, ou un mors de bride (légal) à une ou deux mains. Il doit finir le parcours comme il l’a commencé (une main ou deux mains) sous peine de sanction (score 0). Le cavalier peut monter un cheval qui n’est pas à lui ni à sa famille. Pour cette classe s’appliquent les patterns A et B du rulebook NRHA Le même cheval peut effectuer maximum 3 passages (avec différents cavaliers)

1.4.8

Pour la classe Any Horse Any Rider s’appliquent les règles suivantes :

Peuvent participer tous les cavaliers, sans restriction.

Le cavalier peut utiliser un mors à filet (légal) à deux mains, ou un mors de bride légal à une ou deux mains. Il doit finir le parcours comme il l’a commencé (une main ou deux mains), sous peine de sanction (score 0).

Le cavalier peut monter un cheval qui n’est pas à lui ni à sa famille.

1.5 Conditions de participation aux étapes des Challenges régionaux NRHA France

1.5.1

Pour participer à une étape d’un challenge régional approuvé par la NRHA France les conditions suivantes doivent être respectées : le **cavalier**  doit être à jour de sa carte de membre NRHA France pour l’année en cours. Si la carte n’est pas à jour, le couple cavalier/cheval sera disqualifié et recevra « 0 » points dans le classement Highpoint. Le **propriétaire** du cheval doit être à jour de sa carte de membre NRHA France pour l’année en cours. Si la carte n’est pas à jour, le couple cavalier/cheval sera disqualifié et recevra « 0 » points dans le classement Highpoint.

1.6 Conditions de participation aux Special Events et aux classes NRHA US

1.6.1

Sont considérés comme « Special Events » les concours suivants : le French Derby, le French Futurity, la Finale du Championnat NRHA France et les équivalents européens (Euro Derby, Euro Futurity, Affiliate Championship...)

1.6.2

Pour participer à ces concours sont nécessaires, en plus des cartes NRHA France du cavalier et du propriétaire :

- La carte de membre NRHA US du cavalier avec le statut approprié selon les classes auxquelles il souhaite participer.

- La carte de membre NRHA US du propriétaire.

-La licence compétition NRHA US du cheval au nom de l’actuel propriétaire.

1.6.3

Les mêmes conditions de participation s’appliquent aux classes NRHA US.

1.6.4

Font exception aux règles précédentes les cavaliers qui participent seulement aux classes destinées aux Novices. Il ne sera demandé à ces derniers que d’être à jour de leur cotisation NRHA France Novice.

2 CHALLENGES REGIONAUX

2.1 Organisations des challenges régionaux

2.1.1

Chaque structure en Région peut organiser :

Un Challenge Régional et un Challenge Régional Novice à la discrétion des différents organisateurs.

2.1.2

Pour cela quatre « grandes » régions ont été déterminées :

NORD-OUEST qui comprend les régions suivantes : Bretagne; Normandie; Hauts de France; Ile de France; Centre-Val de Loire; Pays de la Loire.

NORD-EST qui comprend les régions suivantes : Grand Est; Bourgogne – Franche-Comté.

SUD-OUEST qui comprend les régions suivantes : Nouvelle Aquitaine, Occitanie

SUD-EST qui comprend les régions suivantes : Auvergne - Rhône-Alpes; PACA; Corse.

2.1.3

Une structure qui se trouve dans un département limitrophe d’une autre « grande région » ou en cas d’absence de challenge dans sa propre région peut demander à être approuvée comme étape du challenge régional voisin. Elle ne peut pas compter pour 2 challenges différents.

2.1.4

Chaque challenge doit compter un minimum de 2 étapes.

2.1.5

Pour être approuvé comme étape d’un challenge régional le lieu où le concours se déroule doit être doté au minimum d’un manège couvert (dimension minimum 25x50 avec sol de reining) ou d’une carrière 25mx50m avec sol de reining et d’un manège couvert minimum 20x40.

2.1.6

L’approbation des étapes, une fois vérifiées les conditions minimales demandées pour le concours, se fera dans l’ordre d’arrivée des demandes d’approbation. Aucun concours ne pourra être approuvé s’il y a déjà un concours approuvé dans tout le territoire régional le we même, un we avant ou un we après.

2.2 Classement Highpoint du Challenge Régional

2.2.1

Seuls les cavaliers à jour de leur carte de membre NRHA France et les chevaux dont les propriétaires sont aussi à jour de leur carte de membre NRHA France le jour du concours seront éligibles pour recevoir des points pour le classement Highpoint du Challenge Régional. **Il ne sera pas possible de récupérer des points en cas d’adhésion tardive, les points ne seront capitalisés qu’à partir de la date d’adhésion à la NRHA France.**

2.2.2

Les classes pour lesquelles est prévu un classement Highpoint du Challenge Régional sont :

*Open*

*Intermediate Open*

*Limited Open*

*Rookie Professional*

*Non Pro*

*Intermediate Non Pro*

*Limited Non Pro*

*Rookie 1*

*Rookie 2*

*Green as Grass*

*Green Reiner*

*Novice Rider 2 Mains*

*Green Reiner Youth*

*Youth 13&Under*

*Youth 14-18*

*Short Stirrup*

*Snaffle Bit/Hackmore 5&Under Non Pro*

*Snaffle Bit/Hackmore 4&Under Open*

2.2.3

Les points sont attribués à chaque couple cavalier-cheval pour les classes suivantes :

*NonPro*

*Intermediate Non Pro*

*Limited Non Pro*

*Rookie 1*

*Rookie 2*

*Novice Rider 2 mains*

*Green Reiner*

*Green as Grass*

*Green Reiner Youth*

*Youth 13&Under*

*Youth 14-18*

*Short Stirrup*

*Snaffle Bit/hackmore 5&Under Non Pro*

2.2.4

Les points sont attribués à chaque cheval pour les classes suivantes

*Open*

*Intermediate Open*

*Limited Open*

*Rookie Professional*

*Snaffle Bit/Hackmore 4&Under Open*

2.2.5

L’attribution des points selon le classement se fait comme suit :

si N sont les couples qui participent à la classe (y compris les disqualifiés, no Scores, scores «0» et scratchs) :

1e place : N points

2e place : (N-1) points

......

Xe place : (N-X+1) point

2.2.6

Les couples ayant totalisé « 0 » ou « NS » et les « scratchs » sont comptés pour l’attribution des points, mais ne recevront aucun point.

3 CHAMPIONNAT NATIONAL NRHA FRANCE

3.1 Classement Highpoint National NRHA France

3.1.1

Seuls les cavaliers à jour de leur carte de membre NRHA France et les chevaux dont les propriétaires sont aussi à jour de leur carte de membre NRHA France le jour du concours seront éligibles pour recevoir des points pour le classement Highpoint**. Il ne sera pas possible de récupérer des points en cas d’adhésion tardive, les points ne seront capitalisés qu’à partir de la date d’adhésion à la NRHA France.**

3.1.2

Les classes pour lesquelles est prévu un classement Highpoint National sont:

*Open*

*Intermediate Open*

*Limited Open*

*Rookie Professional*

*Non Pro*

*Intermediate Non Pro*

*Limited Non Pro*

*Rookie 1*

*Rookie 2*

*Novice Rider 2 mains*

*Green Reiner*

*Green as Grass*

*Green Reiner Youth*

*Youth 13&Under*

*Youth 14-18*

*Snaffle Bit / Hackamore 5&Under Non Pro*

*Snaffle Bit / Hackamore 4&Under Open*

3.1.3

Les points sont attribués à chaque couple cavalier-cheval pour les classes suivantes:

*Non Pro*

*Intermediate Non Pro*

*Limited Non Pro*

*Rookie 1*

*Rookie 2*

*Novice Rider 2 mains*

*Green Reiner*

*Green as Grass*

*Green Reiner Youth*

*Youth 13&Under*

*Youth 14-18*

*Short Stirrup*

*Snaffle Bit / Hackamore 5&Under Non Pro*

3.1.4

Les points sont attribués au cheval (indépendamment du cavalier qui le monte) pour les classes suivantes :

*Open*

*Intermediate Open*

*Limited Open*

*Rookie Professional*

*Snaffle Bit / Hackamore 4&Under Open*

3.1.5

L’attribution des points selon le classement se fait comme suit : si N sont les couples qui participent à la classe (y compris les disqualifiés, no Scores, scores « 0 » et scratchs) :

1e place : N points

2e place : (N-1) points

......

Xe place : (N-X+1) point

3.1.6

Les couples ayant totalisé « 0 » ou « NS » et les « scratchs » sont comptés pour l’attribution des points, mais ne recevront aucun point.

3.1.7

Le classement Highpoint de l’année prend en compte tous les résultats obtenus dans les concours approuvés NRHA France du lendemain de la finale N-1 à la finale en année N.

3.2 Conditions de participation au Championnat National NRHA France

3.2.1

Les conditions de participation préalables au Championnat National NRHA France sont décrites dans les articles 1.6.

3.2.3

Le cavalier ou le cheval doivent être qualifiés en ayant totalisé dans les concours qui précèdent la Finale, un montant de points qui le positionne dans les premiers 75% des couples (ou des chevaux pour la catégorie Open).

3.2.4

Si en règle avec leurs cartes NRHA FRANCE, les cavaliers et les chevaux étrangers peuvent participer au championnat NRHA France

3.3.5

Les classes du championnat NRHA France sont :

*Open*

*Intermediate Open*

*Limited Open*

*Rookie Professional*

*Non Pro*

*Intermediate Non Pro*

*Limited Non Pro*

*Rookie 1*

*Rookie 2*

*Novice Rider 2 mains*

*Green Reiner*

*Green as Grass*

*Green Reiner Youth*

*Youth 13&Under*

*Youth 14-18*

*Snaffle Bit / Hackamore 5&Under Non Pro*

*Snaffle Bit / Hackamore 4&Under Open*